

**Commune de Saint-Léger**

**OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

## **Compte-rendu du groupe de travail « NATURE ET ENVIRONNEMENT » du 18 avril 2017**

Tintigny, le 16 mai 2017

### **Participants** (21 personnes):

- *Pour la CLDR* : Simon BERTOUX, Alain DELCOUR, Laurence GAVROY, Eric THOMAS, Céline VERKAEREN, Léon HISSETTE, Joseph CHAPLIER
- *Pour les acteurs du secteur nature et environnement* : Annie BERTRAND (Cercle horticole), Juliette DENOYELLE (PNG), Jean-Marie LAMBERT (DNF), Anne LÉGER (PNG), Marie-Christine LÉONARD (Cercle Horticole), Nathalie PAILLOT (Petit Loucet), François RONGVAUX (école d'apiculture)
- *Pour le Collège* : Philippe LEMPEREUR, Monique JACOB, Alain RONGVAUX
- *Pour la Fondation Rurale de Wallonie* : Nicolas LECUIVRE, Annick SAMYN, FANNY VAN DER SMISSEN
- *Pour le bureau d'étude Territoires* : Thierry JAUMAIN

### **Ordre du jour :**

- Mise en contexte de la réunion
  - L'opération de développement rural
- Tour de table
- Le point sur le tourisme à Saint-Léger par l'auteur
- Débats



## I. Mise en contexte de la réunion

### 1. L'opération de développement rural

La Commune de Saint-Léger a fait le choix d'entreprendre un PCDR – Programme Communal de Développement Rural, dans le but de développer une vision à long terme sur son territoire, de prendre du recul et faire appel à un regard extérieur. L'objectif est donc de développer une stratégie, qui permettra de planifier des actions sur la Commune, avec un aspect primordial étant l'implication et la consultation des habitants et acteurs du territoire. Par ailleurs, cette démarche permet d'explorer de nouvelles pistes de financement.

L'élaboration d'un PCDR s'articule en deux temps : premièrement la rédaction du document de PCDR, qui prend alors la forme d'un gros cahier, et ensuite la mise en œuvre des projets et du contenu du PCDR, sur 10 ans.

### 2. Le point sur le tourisme à Saint-Léger, l'analyse de l'auteur

L'auteur Thierry Jaumain fait le point sur la nature et l'environnement à Saint-Léger à partir d'un document de synthèse préparé par la FRW (annexé). Ce document reprend également les atouts et faiblesses principaux liés au thème et qui ont été soulevés par la population lors de la phase de consultation.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités économiques présentes (agriculture et carrière de sable) ne détruisent pas l'environnement</li> <li>• Paysages, biodiversité et cadre naturel de qualité</li> <li>• Les agriculteurs font le paysage</li> <li>• Plusieurs points d'intérêt (carrière Lannoy après exploitation, crons, forêt)</li> <li>• Adhésion à la charte de fauchage tardif, (mais parfois manque de mise en pratique)</li> <li>• Présence de vergers, maintien de la variété « La transparente de Saint-Léger</li> <li>• Dynamique Maya et autour du miel</li> <li>• Environnement sain, nature préservée</li> <li>• Propreté du territoire (« été solidaire »)</li> <li>• Actions de sensibilisation et en faveur de l'environnement</li> <li>• Parc à conteneurs, bulles à verres et ramassage des papiers/cartons avec les écoles</li> <li>• Stations d'épuration existante à Meix-le-Tige et en construction à Saint-Léger</li> <li>• Il existe un projet OFNIS du Contrat Rivière / pour enlever les obstacles sur le Ton</li> <li>• Commune propriétaire de son réseau de distribution d'eau</li> <li>• Programmes villages &amp; rivières propres et villages fleuris</li> <li>• Application du 0 pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation du parc à conteneurs par des étrangers à la commune</li> <li>• Natura 2000 : contraintes, frein au développement et à l'économie</li> <li>• Espaces agricoles très appauvris en biodiversité</li> <li>• Pas d'espèces emblématiques spécifiques</li> <li>• Manque de mise en valeur et d'approfondissement de la démarche Maya.</li> <li>• Développement de l'habitat en contradiction avec la préservation des paysages.</li> <li>• Absence de station d'épuration à Châtillon</li> <li>• Emplacement de la station d'épuration de St-Léger mal choisi, au cœur d'une zone à haut potentiel touristique et inondable</li> <li>• Plus de points d'eau gratuits pour les agriculteurs et fontaines publiques non opérationnelles (Meix)</li> <li>• Manque de proactivité communale pour sensibiliser à l'économie de l'eau</li> <li>• Manque de poubelles publiques et dépôts sauvages à Châtillon</li> <li>• Faiblesse de communication 0 pesticide</li> <li>• Chemins forestiers souvent dévastés (débardage) et difficulté d'imposer aux exploitants de remettre en état</li> <li>• Manque d'aires de détente en lien avec les promenades</li> </ul>



## II. Tour de table – Qu'est qui est important pour vous sur la nature et l'environnement à Saint-Léger ?

---

Chacun à son tour est invité à se présenter et à dire un petit mot sur les éléments importants en lien avec la thématique à Saint-Léger.

Les principaux éléments qui en sont ressortis sont :

- À Saint-Léger, il y a une place pour le tourisme vert
- La nature et l'environnement forment le cadre de vie que tout le monde apprécie à Saint-Léger
- Parler de la nature sous-entend qu'il y a des liens à faire avec le SI, la chasse, ... les acteurs liés à la forêt.
- Il faut œuvrer pour que les gens se rendent compte de leur chance, la préservation de l'environnement passe par là
- Il y a maintenant environ 10 apiculteurs sur la commune et l'école affiche toujours complet.

Globalement, l'enjeu principal qui est ressorti jusqu'ici pour Saint-Léger serait de travailler sur la nature ordinaire. En effet, le cadre de vie avec la forêt offre déjà une belle place à la nature, mais il y a un enjeu de reconnecter les gens avec la nature au quotidien. Devant chez soi, dans le jardin, ...

## III. Discussions autour des pistes de projets déjà ressorties

---

Sur base de la question « Quelles actions mettre en œuvre à Saint-Léger ? », différentes thématiques ont été discutées.

### 1. Préserver nos ressources en eau, en bois

#### → Étude de la situation

Valvert a déposé une demande pour puiser plus profondément dans la nappe phréatique. Il serait intéressant de réaliser une étude qui évalue les impacts de ce puisage.

#### → Consommation raisonnable

- Éviter le gaspillage de l'eau par un entretien optimum du réseau d'eau
- Promouvoir les citernes à eau de pluie
- Sensibiliser à l'usage de l'eau du robinet : l'eau de distribution du Saint-Léger n'est pas chlorée et est d'excellente qualité. Elle fait la fierté de nombreux habitants, pourtant beaucoup de gens ne sont pas au courant ! Ce travail peut se faire en impliquant le CPAS, car notamment les réfugiés achètent l'eau en bouteille alors qu'ils pourraient en faire l'économie.

#### → Fontaines

- Lavage des voitures : aménager des zones de lavage aux fontaines pour éviter la consommation d'eau potable à cette fin
- Potabilité de l'eau aux fontaines ? → pour afficher "eau potable", la commune doit réaliser des analyses fréquentes, ce qui est très contraignant.
- La demande est de bien connaître et de communiquer sur l'état des sources : plus on connaît, plus on respecte
- Placer une source potable dans chaque village

#### → Bois



63% des forêts sont communales ; les 27% de bois privés sont très morcelés (environ 500 propriétaires sur Saint-Léger – chiffre à vérifier –). Une idée serait de faire une réunion avec les propriétaires privés, la cellule d'appui à la petite forêt privée peut accompagner les communes sur ce point.

## **2. Développer une approche paysagère**

Juliette Denoyelle, du parc naturel de Gaume, a présenté son projet de charte paysagère. Par ailleurs, le PNG joue un rôle d'accompagnement des agriculteurs et peut initier des projets. Il participe à un programme de sauvegarde de plantes à génétique purement locale et promeut les vergers par un achat groupé annuel et un projet de valorisation des vieux vergers.

### → Planter des arbres

- Maintenir et développer les haies : au niveau agricole, cela correspond à une MAE (mesure agro-environnementale). Au niveau communal, la commune pourrait planter progressivement un réseau de haies.
- Attention cependant : il ne faut pas planter n'importe comment. Le paysage typique de la région n'est pas bocager comme à Herve. Les paysages sont ouverts et les haies doivent être placées judicieusement.
- Les vergers hautes tiges ont toute leur place dans le paysage, il faut les promouvoir et maintenir les anciens.

### → Valoriser les paysages, les faire !

- Mettre les points de vue en évidence (ex : tables d'orientation, lien avec des circuits balisés, ...)
- Créer des liens entre l'approche paysagère et les énergies renouvelables
- Classer, préserver quelques beaux arbres et autres lieux remarquables.

→ Communication : il faut informer les gens, leur faire connaître les éléments qui constituent la charte paysagère via des documents simples, des fiches. Ces documents pourraient se trouver dans un lieu reconnu comme le guichet du tourisme ou l'administration communale.

## **3. Améliorer le réseau écologique**

### → Étude du réseau écologique

En toute logique, l'amélioration du réseau écologique devrait commencer par une étude du réseau existant. Elle cible les spécificités du territoire pour agir de la manière la plus pertinente. Ce type d'étude recoupe en même temps une des pistes de projet qui est la création d'un PCDN (plan communal de développement de la nature). En effet, l'étude est la 1<sup>ère</sup> étape pour la reconnaissance d'un PCDN.

Idées à étayer avec l'étude du réseau écologique : création de crapauducs, pose de nichoirs

Comment débiter un PCDN ? Il faut constituer un premier groupe de base. Un appel dans le bulletin communal pourrait être fait.

→ Réaliser une urbanisation "Nature admise" où on évite la fragmentation des habitats. Cette réflexion cible principalement l'aménagement de nouveaux lotissements.

## **4. Améliorer les conditions naturelles en liaison avec la thématique du miel**

### → Besoins des abeilles

La période creuse en termes de disponibilité en fleurs pour les abeilles se situe en août-septembre. Il existe une liste de plantes mellifères à planter chez soi et qui donne la période de floraison (ex : le lierre est parfait



pour répondre au besoin à cette époque) ; Il y a aussi des distributions de plantes et graines utiles (ex : semaine de l'arbre).

Informations : s'il y a suffisamment de fleurs disponibles, il n'y a pas à s'interroger sur une compétitivité entre l'abeille domestique et les abeilles sauvages. Les hôtels à insectes ne ciblent que 10% des espèces ; les autres nichent dans le sol, au pied des haies notamment. La typicité des sols et climats de la commune la rendent riche en diversité d'insectes pollinisateurs (sable et marne)

Projet : plantation de haies, vergers et surtout fleurissement avec des plantes locales, reconnues par les abeilles.

- La commune est bien reconnue comme commune du miel à l'extérieur, notamment par l'existence de l'école d'apiculture et par la fête du miel. La Commune met à disposition des apiculteurs, des emplacements de ruche.
- Communication : Un travail sur la communication pourrait être réalisé afin de mieux informer les citoyens et leur permettre de s'approprier encore la thématique. Une rubrique « chronique des abeilles » pourrait paraître dans l'info commune.
- Commercialisation : une amélioration de la commercialisation des produits de la ruche pourrait être développée, notamment en partenariat avec les gîtes.

## 5. Concilier les différents usages de la forêt

### → Cohabitation entre différents usagers

Quelques conflits ou perturbations existent de par le fait que la forêt comporte de multiples utilisateurs qui ont des objectifs différents. Cependant, il est important de faire la part des choses et de garder le bon sens collectif. La situation à Saint-Léger est plutôt bonne et les accès en forêt doivent se satisfaire des certaines imperfections. Ainsi, un nouveau propriétaire de zone de chasse génère des conflits avec les promeneurs. La Commune fait de son mieux pour arranger la situation.

Concernant les dégradations de chemins par le travail de débardage, le DNF et la Commune veillent à ce que la réglementation soit respectée. Il faut toutefois savoir :

- Que beaucoup de chemins de débardage ne sont pas des sentiers de promenade. Les gens les empruntent et sont déçus de leur qualité, mais c'est en réalité normal puisqu'ils ne sont pas destinés aux piétons.
- Que les permis d'exploitation sont valables 4 ans. Au bout des 4 années, il est obligatoire de remettre les chemins en état. Cependant, endéans les 4 ans, certaines exploitations de bois ne se font pas en une phase rapide. Ainsi, certains accès de débardage restent dégradés un certain temps.

« La meilleure façon de respecter la forêt est de respecter son potentiel de production. »

### → Filière bois

En raison de la mondialisation et de l'organisation du marché du bois, la rentabilité des ventes de bois diminue fortement et de nombreuses scieries locales ont disparu (une exception, la scierie Dussausoy vient d'ouvrir dans la région).

Une idée serait peut-être de créer une filière bois locale pour éviter la fuite de nos bois de qualité à l'étranger ? Oui, mais c'est une réflexion à mener de manière pluricommunale.

### → Valorisation touristique de la forêt

Il y a une très forte fréquentation des bois à Saint-Léger et le maillage de chemins mis à la disposition de la population est très grand. Les gens se sont bien appropriés les bois.



Une idée serait de choisir des endroits clés dédiés aux activités (ex : parcours Vita à Wachet)

→ Préservation de la forêt

En gardant son réseau de distribution d'eau, la commune doit par conséquent s'employer à préserver sa forêt. « *La forêt, c'est l'eau !* », les arbres jouent un grand rôle dans le remplissage des nappes phréatiques.

#### **6. Sensibiliser les habitants et les impliquer. Écocitoyenneté.**

- Agir sur les déchets : Réalisation d'actions de valorisation du tri et du compostage. Disposer d'un lieu de compostage par village ?
- Distribution de poules
- Vergers et potagers dans les écoles : le problème avec ce type de projet, c'est que les récoltes se font pour la plupart en juillet-août, lorsque l'école est fermée. → alors créer un jardin-école.
- Créer une donnerie
- Civilité : jouer un rôle éducatif sur les gestes à adopter pour respecter et améliorer la place de l'environnement au quotidien.

## **IV. Conclusion et suites**

---

La suite du travail d'élaboration du PCDR va maintenant se faire au travers de la CLDR. Celle-ci va rechercher les meilleurs projets pour répondre aux enjeux. Ensuite, avant de finaliser le dossier, elle priorisera les projets, leur donnera un ordre d'importance pour leur mise en œuvre.

La fin de l'élaboration du PCDR se clôturera par son approbation devant la CLDR, le Conseil communal et le gouvernement wallon. Au niveau du timing, le dossier devrait être terminé avant les élections de 2018 et nous espérons qu'il aura également le temps d'être approuvé avant ces élections.

*Pour la fondation rurale de Wallonie,  
Annick Samyn, Nicolas Lecuivre, Fanny Van der Smissen  
Agents de développement*



## **Annexe 1 : Document de synthèse**